



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

### COMMUNIQUÉ<sup>1</sup>

#### La réunion des Nations Unies sur l'utilisation sécuritaire des organismes vivants modifiés débute ce lundi

Hyderabad, 27 Septembre 2012 –Quelques 2000 délégués provenant de plus de 150 pays se réuniront ce lundi à Hyderabad en Inde pour la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP MOP 6, pour son sigle en anglais). La réunion discutera de et adoptera des décisions additionnelles afin de contribuer au transfert, à la manutention et à l'utilisation en toute sécurité des organismes vivants modifiés (OVM) résultant de la biotechnologie moderne. Parmi ces décisions, certaines viseront à faire progresser la mise en œuvre du Plan stratégique décennal pour le Protocole adopté en 2010 ainsi que l'entrée en vigueur du Protocole additionnel de Kuala-Lumpur sur la responsabilité et la réparation.

Cette réunion arrive au même où la Jamaïque a déposé son instrument de ratification du Protocole le 25 septembre 2012, devenant ainsi, le 24 décembre 2012, 164<sup>ème</sup> Partie au Protocole.

Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été adopté le 29 janvier 2000 et est entré en vigueur le 11 septembre 2003. Le Protocole additionnel de Kuala-Lumpur sur la responsabilité et la réparation a été adopté lors de la dernière réunion des Parties à Nagoya, au Japon en 2010. En date du 6 mars, lors de sa fermeture à la signature, il avait reçu 51 signatures et deux ratifications. Le Protocole additionnel entrera en vigueur 90 jours après sa ratification par 40 Parties.

Lors de cette réunion d'une durée de cinq jours, les délégués discuteront des questions liées au renforcement des capacités, au centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, au mécanisme financier et aux ressources pour la mise en œuvre du Protocole. Ils se pencheront sur l'évaluation et la gestion des risques, les considérations socio-économiques relatives aux OVM, le respect des dispositions du Protocole ainsi que l'évaluation et l'examen de l'efficacité du Protocole. Il est attendu que les décisions prises sur toutes ces questions contribuent à concrétiser la vision du Plan stratégique soit : *Protéger adéquatement la diversité biologique de tous les effets nuisibles découlant des OVM.*

Dans son message de bienvenue, Mme Jayanthi Natarajanthe, Ministre de l'ENvironnement et des Forêts du Gouvernement de l'Inde, le gouvernement hôte de cette réunion, a exhorté les délégués à joindre leurs efforts et à s'engager dans un dialogue constructif visant à trouver des résolutions novatrices pour préserver notre avenir commun.

Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Bráulio Ferreira de Souza Dias, a déclaré: « La réunion COP MOP 6 fournit une nouvelle occasion de renforcer la coopération internationale et de construire le soutien politique mondiale au Protocole et son Protocole additionnel. Elle

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

présente également l'occasion de poser de nouvelles stratégies et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des deux traités. »

-----

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter Ulrika Nilsson à: [ulrika.nilsson@cbd.int](mailto:ulrika.nilsson@cbd.int) et/ou Charles Gbedemah à: [charles.gbedemah@cbd.in](mailto:charles.gbedemah@cbd.in) ou consulter ces liens utiles: <http://bch.cbd.int/mop6/> et <http://bch.cbd.int/protocol/>.

La liste des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est disponible au : <http://bch.cbd.int/protocol/parties/>.